

Lancement de la réhabilitation de la frontière entre le Burundi et la Tanzanie

APA, 28-08-2014 Arusha (Tanzanie) - Les présidents tanzanien et burundais, Jakaya Kikwete et Pierre Nkurunziza, ont officiellement lancé, mercredi à Kigoma, en territoire tanzanien, les travaux de réhabilitation de la frontière entre leurs deux pays, établie en 1924 par un accord entre la Grande Bretagne et la Belgique, apprend-on de la présidence tanzanienne. Avant cette date, les deux pays et le Rwanda faisaient partie de l'Afrique orientale allemande.

Il n'existe aucun conflit territorial entre la Tanzanie et le Burundi, souligne un communiqué de la présidence tanzanienne, selon lequel l'exercice vise à matérialiser une frontière qui n'a pas échappé à l'usure du temps. Perdue parfois dans des brousses, vallées et collines, la frontière entre l'exigu Burundi et son vaste voisin s'étend sur 450 kilomètres que les deux pays doivent marquer par des bornes frontalières. Le sommet de l'Union africaine d'Accra du 27 juin 2007 a demandé aux pays voisins de réhabiliter leurs frontières communes. La Tanzanie doit donc réhabiliter ses frontières avec tous les autres pays voisins. En plus du Burundi, la Tanzanie partage ses frontières avec le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la République démocratique du Congo (RDC), le Malawi, le Mozambique et la Zambie. La tâche s'annonce cependant difficile en ce qui concerne la frontière avec le Malawi en raison d'un différend entre les deux pays. La Tanzanie réclame une partie des 29.600 km² du lac Malawi, la frontière entre les deux pays. Pour sa part, le Malawi, s'appuyant sur un accord passé en 1890 qui stipule que la frontière entre les deux pays court le long de la rive tanzanienne, s'attribue toutes les eaux du lac. Après avoir échoué à résoudre eux-mêmes leur litige, les deux pays ont demandé la médiation de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) dont ils font partie- qui a mandaté l'ancien président du Mozambique, Joachim Chissano. En cas d'échec de la médiation Chissano, le différend frontalier sera porté devant la Cour internationale de justice (CIJ) à La Haye, aux Pays-Bas.